

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/755 19 March 2014

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Malte

749^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Mercredi 19 mars 2014

Ouverture : 10 h 05 Clôture : 12 h 35

2. <u>Président</u>: Ambassadeur K. Azzopardi

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur le Programme mondial de l'ONUDC sur les armes à feu et les domaines possibles de coopération, par M^{me} S. Grassi, chef d'équipe/juriste de l'équipe armes à feu, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC): Président, représentante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (FSC.DEL/51/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/53/14), Royaume-Uni, Biélorussie, représentant du Centre de prévention des conflits

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine: Ukraine (FSC.DEL/52/14 OSCE+), Hongrie, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/54/14), Suisse, Turquie (FSC.DEL/55/14), États-Unis d'Amérique, Allemagne, Canada, Royaume-Uni, France, Fédération de Russie (annexe 1), Autriche, Chypre

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Atelier sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité prévu à Belgrade du 26 au 28 mars 2014 : Serbie (annexe 2)
- b) Appel à soutenir l'activité caritative à laquelle des conseillers militaires des délégations des États participants de l'OSCE prendront part à l'occasion du marathon de la ville de Vienne, le 13 avril 2014 : Royaume-Uni
- c) Exposé sur la 63^e réunion du Groupe des communications tenue le 12 mars 2014 : représentant du Centre de prévention des conflits

Le FCS est convenu de tenir l'Échange annuel d'informations militaires (EAIM) le 15 décembre 2014.

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 26 mars 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/755 19 March 2014 Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

749^e séance plénière

Journal nº 755, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Je tiens à faire la déclaration suivante au sujet de plusieurs déclarations prononcées dans cette salle au cours de la présente réunion et de réunions précédentes.

Premièrement, pour ce qui est des questions concernant les exercices mettant en jeu des troupes aéroportées, je peux affirmer que pendant la période du 11 au 14 mars, sous la direction du commandant des troupes aéroportées, des exercices ont été conduits avec des unités et sous-unités de la 98^e division de parachutistes, soit près de 4 000 militaires, 10 véhicules blindés de combat et 36 aéronefs de transport militaire.

Le principal objectif de ces opérations était d'évaluer dans quelle mesure les troupes étaient prêtes à intervenir en vue de résoudre des situations de crise constituant une menace pour la sécurité militaire du pays.

Durant les exercices planifiés, les unités et sous-unités à inspecter ont été progressivement déployées sur des terrains d'entraînement peu familiers dans les districts militaires du Centre, du Sud et de l'Est, où elles ont participé à des exercices de tirs avec des armes de service et à des déploiements aéroportés.

Par exemple, le déploiement de troupes aéroportées le plus important a été effectué le 13 mars sur le terrain d'entraînement de Kuzminki situé dans le district de Taganrog de l'« oblast » de Rostov. L'exercice a mobilisé près de 1 500 militaires et 6 véhicules blindés de combat. D'autres exercices de déploiement ont eu lieu à des milliers de kilomètres des frontières occidentales de la Russie.

Comme vous le savez, les opérations d'entraînement au combat de cette échelle ne sont pas soumises à une obligation de notification en vertu du Document de Vienne 2011. Nous conseillons donc à certains de vos éminents collègues de consulter les textes fondamentaux un peu plus souvent.

Deuxièmement, le « ministre de la défense par intérim d'Ukraine » M. Ihor Tenyukh, a allégué le 11 mars qu'un groupe formé de 220 000 soldats russes, de 1800 tanks et de plus

de 400 hélicoptères avait été déployé près de la frontière orientale de l'Ukraine et de la Crimée.

Le moment n'est vraiment pas bien choisi pour dégrader les relations russo-ukrainiennes en essayant d' « impressionner » certains parlementaires nerveux et la « communauté internationale élargie ». Or c'est ce que fait M. Tenyukh, qui a révélé lui-même les buts et objectifs poursuivis en exhortant les députés de la Verkhovna Rada à fournir les « moyens et ressources nécessaires » aux forces armées ukrainiennes.

De même, les militaires ukrainiens savent très bien que le nombre de tanks et d'hélicoptères de combat des deux districts militaires du Sud et de l'Ouest réunis ne correspond pas à celui qui est mentionné par M. Tenyukh. Quant au nombre de soldats qui auraient été déployés dans la région proche de la frontière avec l'Ukraine, il semble qu'il comprenne également les familles de ces militaires.

À ce propos, je tiens à souligner que les forces armées ukrainiennes elles-mêmes ont essayé de conduire des exercices de grande envergure dans l'est et le sud de l'Ukraine, près des régions où ont lieu de grandes manifestations contre le *coup d'état* qui s'est produit à Kiev. Il s'agit là d'une mesure très risquée qui pourrait aggraver la situation politique en Ukraine.

Troisièmement. Il y a dix jours environ, certains de nos estimés collègues étaient préoccupés par des informations diffusées par des médias selon lesquelles le Ministère de la défense de la Fédération de Russie examinait la possibilité de suspendre les activités de vérification prévues en vertu du Document de Vienne 2011 pour réagir à l'initiative prise par certains pays occidentaux de réduire progressivement la coopération militaire.

Aujourd'hui, compte tenu de leurs déclarations, nous tenons à répéter que toutes les informations diffusées par les médias ne devraient pas être prises au pied de la lettre. Nos partenaires savent déjà que la direction du Ministère de la défense russe a clairement déclaré que la Fédération de Russie s'acquitte pleinement des engagements qu'elle a pris en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements en vertu des accords internationaux.

Il ne s'agit pas là de paroles en l'air. Je tiens à préciser que, malgré la situation politico-militaire difficile qui découle des événements qui se sont produits en Ukraine et le regain d'activités des pays de l'OTAN près des frontières de la Fédération de Russie, il n'existe actuellement aucun problème en Russie concernant l'organisation du travail des équipes d'inspection.

Par exemple, du 1^{er} au 3 mars, conformément au Document de Vienne 2011, des inspecteurs lettons et allemands se trouvaient dans les environs de Pskov. Des inspecteurs suisses et finlandais travaillaient dans l'« oblast » de Moscou les 2 et 3 mars. Ces inspections coïncidaient avec une phase active d'une inspection surprise des troupes du district militaire de l'Ouest.

Des exercices analogues ont également lieu cette semaine. Par exemple, des représentants de l'Estonie, de la France et de la Belgique conduisent une visite d'évaluation

d'un régiment de parachutistes de la 76^e division aéroportée de Pskov, et du 17 au 23 mars, nous recevons une mission « Ciel ouvert » de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique.

Conformément aux engagements internationaux que nous avons pris en vertu du Document de Vienne 2011, nous avons également donné la possibilité à l'Ukraine d'inspecter les districts situés dans les « oblasts » de Belgorod et de Koursk, près de notre frontière commune. Les opérations ont lieu pendant la période du 18 au 20 mars. Des représentants de l'État voisin pourront (au moyen, notamment, d'un hélicoptère fourni par la Russie) constater par eux-mêmes qu'il n'y a pas d'activités militaires en cours qui constitueraient une menace pour l'Ukraine, bien que les médias ukrainiens et occidentaux aient beaucoup évoqué cette éventualité ces derniers temps.

En outre, guidés par le principe de la transparence dans les activités militaires à l'heure où certains personnages publics à Kiev entretiennent une certaine hystérie dans les médias concernant la présumée concentration massive de forces armées à la frontière de l'Ukraine, qui seraient « prêtes à envahir » le territoire de ce pays, nous avons répondu favorablement à la demande ukrainienne d'organiser un « vol extraordinaire » dans le cadre du Traité sur le régime « Ciel ouvert » (alors que rien ne nous y obligeait). Les questions de nature financière qui se sont posées à cet égard, sur lesquelles le représentant ukrainien a si élégamment écrit il y a quelques jours, ont pu être entièrement réglées, et la mission commencera le 20 mars.

Je tiens à répéter que nous respectons nos engagements et que, parfois, pour faire preuve de bonne volonté, nous faisons même plus que ce qui nous est demandé au titre des accords internationaux. Nous attendons la même chose de ceux qui nous demandent régulièrement de répondre favorablement à de telles requêtes.

Merci, Monsieur le Président. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/755 19 March 2014 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

749^e séance plénière

Journal nº 755, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Mission permanente de la Serbie à Vienne, je souhaite vous communiquer des informations au sujet de l'atelier à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité prévu à Belgrade du 26 au 28 mars.

Cet atelier de trois jours est organisé par la Mission de l'OSCE en Serbie et le Ministère de la défense de la République de Serbie. Il a pour but de renforcer la cohérence interne de l'Organisation dans la promotion du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et le soutien à son application effective.

L'atelier réunira des représentants des opérations de terrain, des institutions et du Secrétariat de l'OSCE pour échanger des meilleures pratiques en matière de soutien à l'application du Code de conduite. En outre, l'atelier est susceptible de contribuer aux travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Il est important de dire qu'il s'agit du premier atelier de ce genre et qu'il offrira aux membres de la famille de l'OSCE une occasion sans pareil d'apprendre les uns des autres et d'accroître leur expertise dans ce domaine.

Je tiens également à exprimer ma gratitude au Centre de prévention des conflits et à la Section d'appui au FCS pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation et à la coordination de cet atelier.

Je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.